



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 072

portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts italiens - LYON 8^e (Métropole de Lyon)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le monument aux morts situé dans le nouveau cimetière de La Guillotière à Lyon 8^e consacré aux morts de la communauté italienne de Lyon (Métropole de Lyon) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son caractère unique par son objet, son auteur et la qualité de sa réalisation.

arrête :

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts italiens situé dans le nouveau cimetière de La Guillotière à LYON (non cadastré) avec son podium, sa clôture maçonnée et les torches formant barreaudage, à l'exclusion du carré militaire avec les tombes, et appartenant à l'ETAT ITALIEN depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pascal MAILHOS
Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Le Secrétaire Général pour les affaires régionales
Guy LEVY

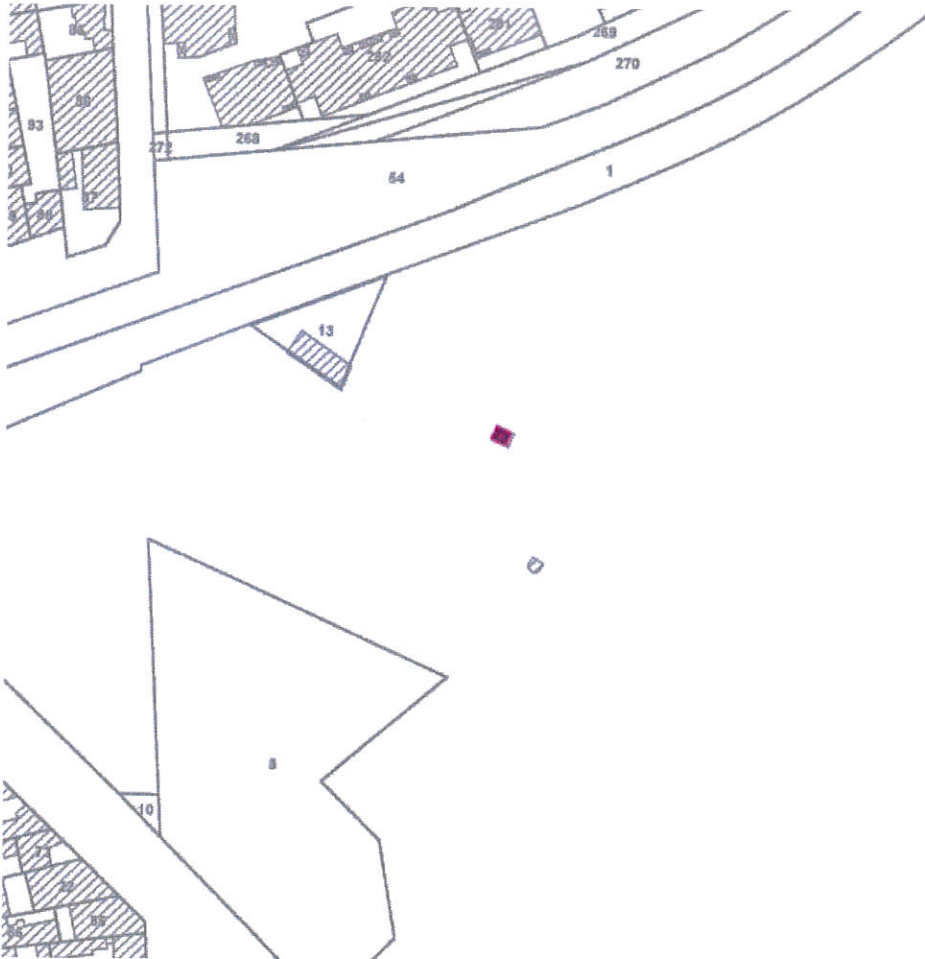
P.J. : 1 plan

LYON 8e (69)

monument aux morts italiens (cimetière de la Guillotière)

Vu pour être annexé à l'arrêté n°

du **13 MARS 2019** **19 - 072**



16

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du Département de la Loire
Le Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales
[Signature]
Guy LEVI